



ASH ...Qualifiés?? Ou Quantifiés???

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, la CGT s'est abstenue concernant le déroulement de carrière des **ASHQ à l'échelle 4**. En effet, nous n'avons pas voulu empêcher cette très mince avancée sans pour autant l'approuver car elle ne reconnaît aucunement la qualification des **ASHQ**.

Le décret a été publié le 24 décembre 2014. La CGT du CHRU de Montpellier demande que les premiers avancements à l'échelle 4 aient lieu lors de la prochaine (Commission Administrative Paritaire Locale) avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2015.

Pourront prétendre au grade d'**ASHQ** de classe supérieure à l'échelle 4, les **ASHQ** de classe normale ayant atteint le 5^{ème} échelon et ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que seul un pourcentage des **ASHQ** remplissant les conditions sera nommé chaque année (ratio non publié à ce jour). L'avancement à l'échelle 4 se fait au même échelon.

ASHQ de classe normale Echelle 3				ASHQ de classe supérieure Echelle 4				
Echelon	Durée	Indice majoré	Salaire brut	Echelon	Durée	Indice majoré	Salaire brut	Gain brut
				12		382	1768,66 €	
11		363	1680,79 €	11	4 ans	375	1736,36 €	55,57 €
10	4 ans	350	1620,60 €	10	4 ans	368	1703,95 €	83,35 €
9	3 ans	338	1565,03 €	9	3 ans	354	1639,12 €	74,09 €
8	3 ans	332	1537,25 €	8	3 ans	345	1597,45 €	60,20 €
7	2 ans	328	1518,73 €	7	2 ans	332	1537,25 €	18,52 €
6	2 ans	326	1509,47 €	6	2 ans	329	1523,36 €	13,89 €
5	2 ans	325	1504,84 €	5	2 ans	327	1514,10 €	9,26 €
4	2 ans	324	1500,21 €	4	2 ans	326	1509,47 €	
3	2 ans	323	1495,58 €	3	2 ans	325	1504,84 €	
2	1 an	322	1490,95 €	2	1 an	324	1500,21 €	
1	1 an	321	1486,32 €	1	1 an	323	1495,58 €	

Le point d'indice, gelé depuis 2010 et jusqu'en 2017 est de 4,6303 €
(votre indice majoré X 4,6303 = votre salaire brut)

Pour la CGT, pas question de laisser des collègues sur le bas-côté.

Cette mesure est loin de répondre aux besoins et aux espérances de la catégorie.

En attendant l'aboutissement des actions nationales et départementales (pétition), la CGT du CHRU de Montpellier, demande au Directeur Général du CHRU le passage en échelle 4 de l'ensemble des ASHQ de l'établissement qui remplissent les conditions. (courrier ci-joint). Comme au CHRU de Lille, Roubaix etc...

La CGT continue de revendiquer nationalement le recrutement des ASHQ en échelle 4 et le déroulement de leur carrière en échelles 5 et 6.

SIGNEZ LA PETITION!!!



Montpellier le 17 mars 2015

Monsieur le Directeur Général,

Vous n'êtes pas sans savoir, que depuis le 24 décembre 2014, le décret concernant l'avancement à l'échelle 4 pour les ASHQ est paru.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre à l'ordre du jour des Commissions Administratives Paritaires Locales du mois d'avril, les avancements au grade d'ASHQ de classe supérieure, avec effet rétroactif au 01 janvier 2015.

La CGT considère que cette catégorie de personnel, n'a que trop subi l'existence d'une seule grille indiciaire. Cette décision ne serait qu'une juste et mince réparation de cette situation humiliante et méprisante pour l'ensemble de la profession.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, recevez, Monsieur le Directeur Général, nos plus respectueuses salutations.

Le syndicat CGT du CHRU de Montpellier

